Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le 16/11/2023



ID: 048-214800567-20231114-DE2023 41-DE

Département de Lozère Mairie d'ESCLANÈDES 48230

2 04 66 48 25 24

date de séance : 14/11/2023 date de convocation : 07/11/2023

n° de délibération : DE2023 - 41

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 10
suffrages exprimés : 11 (pour-11, contre-0)

abstention: 0

objet de la délibération :

Logements communaux : fixation des

loyers au 01/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze novembre deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
BLANC Alain	Х		
BONICEL Pascale	Х		
BOUNIOL Muriel	Х		
CORDESSE Marianne	Х		
MEYRUEIX Franck	Х		
MOURGUES Christine	Х		
PALMIER Jérôme	Х		Х
VALARIER Valérie	Х		
VIDAL Fabrice	Х		
VIEILLEDENT Luc	Х		

Madame le Mairie rappelle la dernière délibération n°DE2020-01 du 21/01/2020 concernant la fixation des loyers des logements communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ; FIXE les loyers des 12 logements à :

appartement	montant
appartement communal n°1 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	345.00 €
appartement communal n°2 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	250.00 €
appartement communal n°3 Ancienne école - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	350.00 €
appartement communal n°1 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	420.00 €
appartement communal n°2 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	450.00 €
appartement communal n°3 Ancienne école - La Rocherousse 48 230 ESCLANEDES	240.00 €

appartement	montant
appartement communal n°1 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	480.00 €
appartement communal n°2 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	480.00 €
appartement communal n°3 Place de la Mairie - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	520.00€
appartement communal Ancien Presbytère bas 48 230 ESCLANEDES	520.00€
appartement communal Ancien Presbytère haut 48 230 ESCLANEDES	520.00€
Studio du Terral Rue du Terral - Le Bruel 48 230 ESCLANEDES	200.00 €

PRÉCISE que ces montants de loyer rentrent en vigueur à partir du 1er janvier 2024; INDIQUE que ces loyers ne comprennent aucune charge ni frais particuliers; AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats et/ou les avenants de bail.

Le secrétaire de séance, Jérôme PALMIER Le Maire, Pascale BONICEL